

PBI

ACTUAIRES ET
CONSEILLERS

La réalité ESG: ici et ailleurs

Incertitude, risques et économie: comment naviguer dans cette nouvelle réalité ?

Grand colloque sur les régimes de retraite de l'IGOPP

27 avril 2023

Royaume-Uni : exigences de divulgation

Nouvelle réglementation pour les grandes entreprises britanniques de divulgation d'information climatique (en vigueur depuis le 6 avril 2022)

Objectif

Évaluer les risques et les opportunités climatiques
+
Évaluer le progrès vs cibles

Alignement TCFD

Basé sur les recommandations émises en 2017

Gouvernance, stratégie, gestion de risques, mesures et cibles

Regard vers l'avenir

Consultation auprès de l'industrie

2021

2022

2023

2024

2025

Application aux grandes entreprises (1300)

Élargissement graduel de l'univers ciblé jusqu'à 100 % en 2025

Harmonisation

Tout en restant engagé envers des standards de divulgation internationaux (ISSB)



Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (émis par l'Union européenne)

Article 6

Produits ne tenant pas compte
de critères de durabilité

Article 8

Produits intégrant des
considérations de durabilité

Article 9

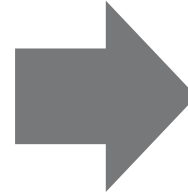
Produits ayant un objectif
explicite en matière de
durabilité

Évolution de la réglementation SFDR

Mars 2021: SFDR niveau 1

Objectif: réduire la confusion, l'hétérogénéité et l'écoblanchiment en matière d'investissement durable

Établissement des grands principes (sujets à interprétation)



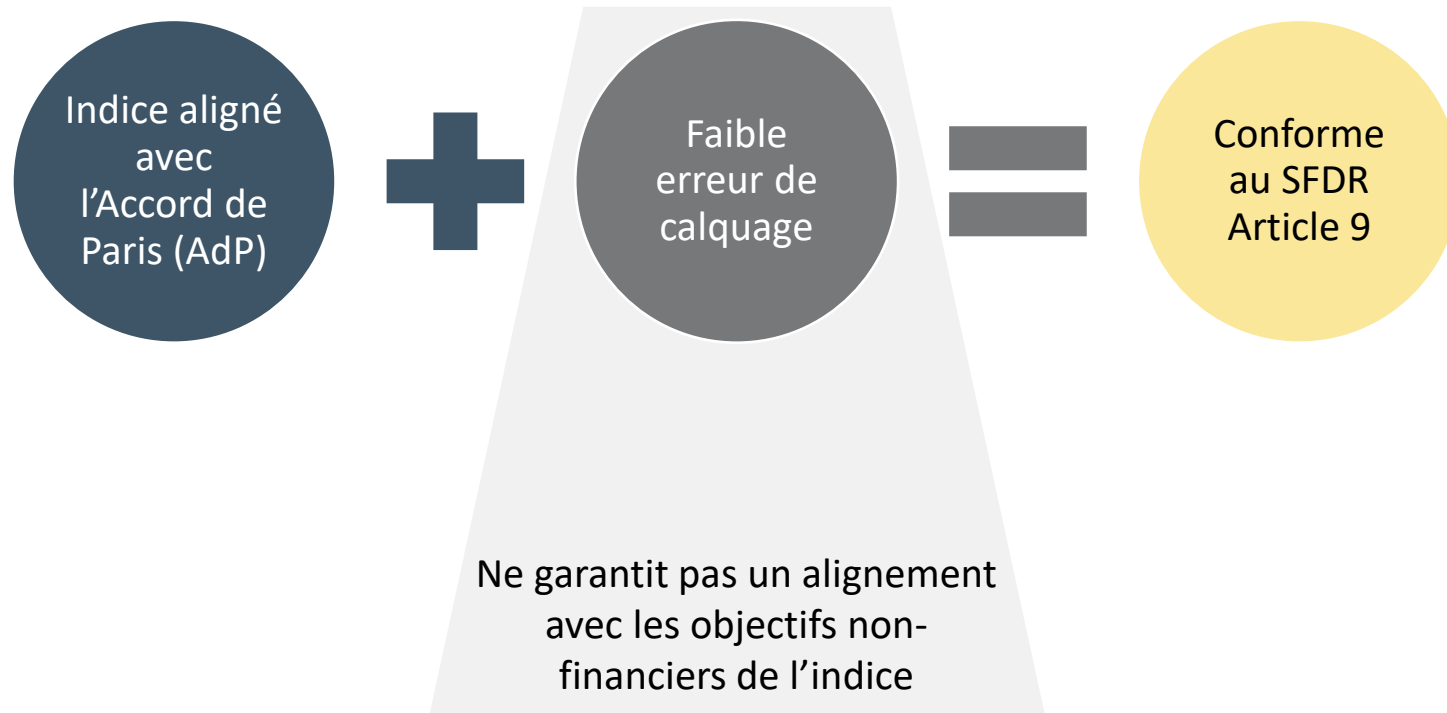
Janvier 2023: SFDR niveau 2

Objectif: clarifier la portée des articles SFDR avec des définitions plus claires des investissements durables

Orientations supplémentaires sur le contenu et les méthodologies

Résultats mitigés (Article 9 niveau 1)

SFDR Article 9 n'a pas été conçu pour être un « label »



- Différents titres et objectifs possibles
- Réplication physique vs réplication quantitative
- Écoblanchiment créé en voulant l'éviter
- Niveau 2 émis par l'Union Européenne depuis

Source: Beyond Article 9, is there a Regulation to Promote Real Sustainability ? – Noel Amenc, Scientific Beta
<https://docs3.scientificbeta.com/newsletter/202301/issue38.html#editorial>

Changements apportés (Article 9 niveau 2)

L'article 9 exige maintenant que les produits contiennent presque exclusivement des investissements durables



Activités économiques qui contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux

Garantir une bonne gouvernance

Ne pas causer de préjudice important

Positif

La réplication quantitative des indices liés à l'Accord de Paris ne se qualifie plus à l'article 9

Négatif

Pourcentage exact d'investissement durable inconnu

Définition de 'contribuer' imprécise

Impact

Calcul au niveau des sociétés ou des activités économiques sous-jacentes ?

Pourcentage peut aller de 20 à 100 % sur le marché

Constats (Article 9)

GRANDE PLACE À
L'INTERPRÉTATION

ÉVOLUTION CONSTANTE

RISQUE DE PROMOUVOIR LA
SOUS-REPRÉSENTATION DE
SECTEURS VITAUX

RÉFLEXION PLUS AVANCÉE EN
EUROPE

ACCUMULATION DE
RÉGLEMENTATION ≠ ATTEINTE
DES OBJECTIFS ULTIMES

SOURCE D'INSPIRATION EN
AMÉRIQUE DU NORD ?



Canada : consultation de l'ACOR

Considérations ESG dans la gestion des régimes de retraite

Trois principes émis à l'intention des administrateurs de régimes de retraite

Objectif de la ligne directrice: Orienter la prise en compte des enjeux ESG

Risque-rendement

Prendre en compte les caractéristiques ESG qui pourraient avoir une incidence sur le profil risque-rendement

Évaluation

Évaluer la qualité des pratiques de gouvernance, de gestion de risques et de prise de décision

Divulgation

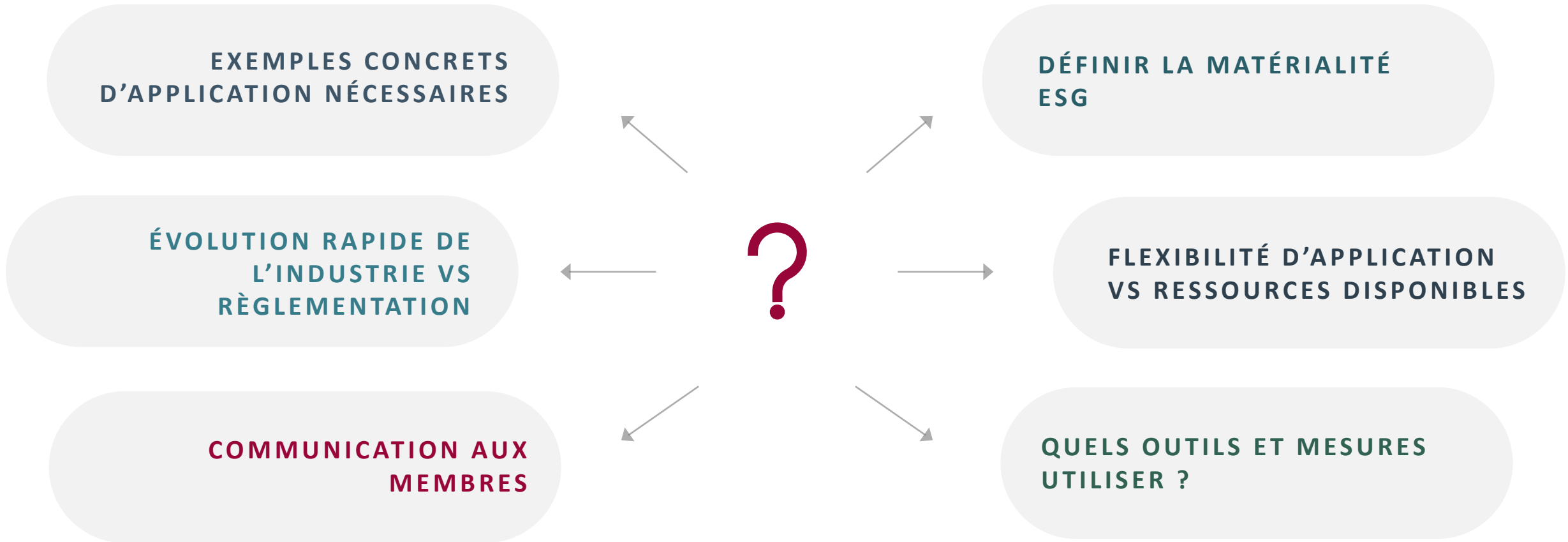
Divulguer au sein de l'Énoncé de placement les renseignements relatifs aux considérations ESG

21 commentaires reçus d'organismes, consultants et régimes de retraite

Thème commun des commentaires	Nombre	Poids (%)
Les facteurs ESG font partie de l'obligation fiduciaire	11	52 %
Facteurs ESG = Bonne gestion de risque + <u>opportunité</u>	9	43 %
Importance du risque climatique	9	43 %
Définition des termes	8	38 %
Alignement avec TCFD (GIFCC) et/ou ISSB	7	33 %
Concentration sur la <u>matérialité</u> des facteurs ESG	6	29 %
Droits des Première Nations	2	10 %

Source: <https://www.capsa-acor.org/StakeholderComments>

Enjeux ciblés par les commentaires



Source: <https://www.capsa-acor.org/StakeholderComments>

PBI

ACTUAIRES ET
CONSEILLERS

Prenons soin de
l'avenir...
aujourd'hui.

Olivier Houde, M.Sc., CFA
Conseiller en gestion d'actifs
olivier.houde@pbiactuariat.ca